



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Compte rendu des activités du groupe de travail

M. Jean-Louis Rastoin, O. Ferro

Citer ce document / Cite this document :

Rastoin Jean-Louis, Ferro O. Compte rendu des activités du groupe de travail. In: Économie rurale. N°123, 1978. L'agriculture dans les rapports euro-méditerranéens. pp. 52-54;

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_123_1_2542

Fichier pdf généré le 08/05/2018

AGRO-INDUSTRIE

Compte Rendu des Activités du Groupe de Travail *

60 à 80 % de la consommation alimentaire, selon les pays, est satisfaite par des produits en provenance des agro-industries. C'est dire l'importance de ce secteur dans le système alimentaire.

Le groupe a examiné, dans un temps malheureusement trop court, trois seulement de ces produits : sucre, oléagineux et conserves végétales, ainsi que le

problème des implantations des firmes agro-alimentaires multinationales en zone euro-méditerranéenne. Concernant les produits, on a débattu plutôt des problèmes macro-économiques de production, consommation et commerce extérieur que de questions de structures agro-industrielles, sur lesquelles les données sont encore insuffisantes. Enfin, seuls certains pays ont été étudiés en fonction des rapports entendus.

I — LE SUCRE

Résumé :

A. L'ITALIE

La CEE considère comme un engagement fondamental de favoriser le progrès économique des pays en voie de développement, en tenant compte de ceux dont l'économie dépend principalement des possibilités d'exporter des produits de base, en particulier le sucre. La convention de Lomé en 1975 l'a bien montré.

Les effets indirects de tels accords sont ressentis par la Communauté dont la production (même à neuf) commence à devenir excédentaire. Mais le secteur du sucre ne devrait pas souffrir de l'élargissement de la Communauté et de l'association avec les pays méditerranéens. Dans ces pays, la production de sucre n'est pas très élevée et ne suffit déjà pas à la consommation intérieure.

Dans l'avenir, la production d'isoglucose, sucre liquide extrait de l'amidon du maïs et d'autres céréales, pourrait entrer en concurrence avec la betteraverie européenne : il convient de réglementer cette production comme celle du sucre.

Summary :

EURO-MEDITERRANEAN RELATIONS — SUGAR

The EEC considers as a basic commitment the fostering of the economic development of developing countries, by taking into account those whose economy depends principally on their opportunities for exporting basic products and particularly sugar. The Lomé convention in 1975 was proof of this.

The indirect effects of such agreements are felt by the Community whose production even when restricted to 9 members is beginning to be in excess. But the sugar sector should not suffer if the Community admits new members and enters into associations with Mediterranean countries. In these countries sugar production is not very high and already cannot satisfy home demand.

In the future the production of liquid sugar extracted from maize starch and from other cereals might well be on a competitive footing with the European sugar beet industry; this production should be regulated as sugar is.

Le professeur FERRO a présenté une communication (1) sur la situation en **Italie**. La production de sucre ne s'est accrue que de 30 % environ entre le début des années 1960 et 1975, essentiellement par des progrès techniques, les superficies betteravières ayant régressé de 345.000 ha en 1967 à 190.000 ha en 71 pour remonter à 271.000 t en 1975. Le rendement sucrier italien avec 4,81 t en 1975 est proche de la moyenne communautaire (5,06 t/ha). La consommation a évolué par contre beaucoup plus fortement en Italie que dans les autres pays de la Communauté : + 30 % entre 1968 et 1974. L'Italie est donc déficitaire en sucre pour une quantité de l'ordre de 310.000 t en 1975. Cette situation contribue évidemment à aggraver le déséquilibre de la balance commerciale. Aussi, les autorités italiennes souhaitent-elles qu'une politique de

prix stimulante permette de développer la production nationale (en particulier l'Italie demande une augmentation du quota de base qui lui est alloué par la Communauté, ce quota étant resté inchangé depuis 1968). En effet, des études de l'IRVAM ont montré que l'élasticité de la surface cultivée en betteraves par rapport aux prix était de 1,59. Compte tenu du déficit important des pays méditerranéens non membres (environ 2,2 millions de tonnes en 1975) l'élargissement de la Communauté ne devrait pas poser de problèmes importants dans le secteur sucrier. Enfin, le Professeur FERRO estime que la Commission de Bruxelles devrait se préoccuper des isoglucoses dérivés des céréales dont la production devrait s'accroître rapidement dans les années à venir.

B. GRECE ET PORTUGAL

En Grèce, d'après le Dr ANAGNOSTOPOULOS, l'agro-industrie sucrière s'est développée à partir de 1960, date à laquelle la quasi-totalité de la consom-

mation hellénique de sucre, environ 110.000 t, était satisfaite par des importations. En l'espace de 15 ans, la Grèce est devenue exportatrice, la production dépassant de 100.000 t la consommation en 1976 (255.000 t), année exceptionnelle pour la betterave. Ces résultats remarquables ont été obtenus par un effort important

* Groupe présidé par le Professeur Ottone FERRO. Rapporteur : J.-L. RASTOIN.

(1) Dont le résumé est présenté ci-dessus.

au niveau de la recherche agronomique. Les rendements sucriers sont aujourd'hui parmi les plus élevés au monde avec près de 10 t/ha. Actuellement, 46.500 ha de betteraves sont exploités par près de 49.000 planteurs, soit un peu moins d'un hectare par agriculteur. La betterave est considérée comme la culture apportant le plus fort produit brut à l'ha devant le coton, permettant une bonne valorisation des terres irriguées. Cette situation s'explique par les rendements élevés et des prix contractuels très attractifs (de l'ordre de 178 F/t en 1977). La fabrication de sucre est assurée par cinq unités modernes ayant une capacité journalière proche de 22.000 t en 1976. Cette capacité doit être portée à 27.000 t pour tenir compte de l'évolution de la consommation (360.000 t en 1982). L'industrie hellénique du sucre, société anonyme contrôlée par l'Etat (Banque Agricole de Grèce 90 % et Banque Hellénique pour le développement industriel 10 %) gère le secteur agro-industriel sucrier en Grèce. La Grèce constitue un exemple de réussite d'une adaptation d'une production septentrionale en zone méditerranéenne.

M. AMARA a indiqué que le Portugal était largement déficitaire en sucre. Les importations en 1976 ont atteint 270.000 t. L'approvisionnement étant assuré jusqu'à une période récente par l'Angola et le Mozambique, il n'y a pas eu développement de la production nationale. Il semble que les perspectives de la culture

de la betterave au Portugal soient limitées en raison de la concurrence avec d'autres productions dans les zones irriguées. Par ailleurs, les investissements nécessaires dans l'industrie sucrière sont particulièrement lourds. Les experts estiment que d'ici 15-20 ans, la moitié seulement des besoins seraient couverts par une offre nationale. En résumé, dans le cadre de l'élargissement de la CEE, le Portugal apparaît comme un pays capable d'absorber d'importantes quantités de sucre en provenance des pays membres ou des pays en voie de développement signataires de la Convention de Lomé.

Les perspectives globales de l'agro-industrie sucrière en zone euro-méditerranéenne sont donc caractérisées par un déficit important. La Grèce constitue encore un exemple isolé de réussite de plan sucrier tendant à l'auto-suffisance. L'élargissement devrait constituer pour le Nord une expansion des débouchés. On doit cependant nuancer ce point de vue par trois considérations :

- la probabilité pour l'Espagne de devenir prochainement autosuffisante,
- le caractère globalement excédentaire de l'actuelle Communauté,
- l'engagement des accords de Lomé prévoyant l'absorption par la Communauté de 1,3 millions de tonnes.

II — LES OLEAGINEUX

On retrouve pour ces produits une situation également déficitaire.

M. SCHIFANI a présenté le bilan d'approvisionnement communautaire pour les graisses et huiles végétales. On constate que le degré de couverture de la consommation par la production intérieure n'est que de 22,5 % en 1974-75, allant de 43 % pour l'Italie à seulement 3 % pour le Royaume-Uni. Le déficit s'explique par des importations massives de graines et d'huiles de soja et d'arachide. En ce qui concerne l'huile d'olive, l'Italie et le premier producteur de l'Europe des Neuf et le deuxième mondial derrière l'Espagne. L'Italie est également le premier importateur mondial avec près de 140.000 t/an sur 1970-75. La réglementation communautaire garantit actuellement le prix de l'huile d'olive. M. SCHIFANI pense que l'élargissement poserait un double problème : celui de l'accroissement des dépenses du FEOGA et surtout une concurrence pour les producteurs italiens qui pourrait être fatale dans le cas des zones les plus défavorisées du Sud, pour lesquelles l'olivier est une des principales ressources. Ce qui conduit à préconiser un maintien de la protection vis-à-vis des huiles de graines et une période transitoire pour permettre l'égalisation des coûts de production avec les nouveaux adhérents.

Un des participants au groupe a suggéré qu'une substitution progressive des cultures annuelles aux cultures pérennes oléagineuses soit encouragée par la Communauté afin de réduire le déficit actuel. La dépendance de l'Europe vis-à-vis de l'extérieur dans

le domaine oléagineux est en effet préoccupante.

Dans le domaine des conserves végétales, la situation est très différente puisqu'elle se caractérise par des excédents chroniques. En Italie, PERRONE PACIFICO a indiqué que l'industrie de la conserve était encore considérée comme un débouché très secondaire de la production de fruits et légumes. En effet, mis à part le cas de la tomate qui absorbe 45 % de la production en frais, l'industrie de transformation n'utilise que 4 % des fruits et légumes en Italie. Cette situation montre un décalage par rapport aux autres pays de la Communauté : l'Italie produit en effet 50 % des fruits et légumes en Europe et seulement 25 % des conserves végétales. Cette situation s'explique par la structure de la consommation encore caractérisée par une faible importance des conserves. On peut cependant penser que ceci devrait évoluer rapidement avec les hausses de revenus et les changements dans le mode de vie. Par ailleurs, la structure de l'industrie de la conserve en Italie est encore très dispersée (plus de 1.000 usines), avec un faible degré d'élaboration des produits. Enfin, la production de matières premières agricoles n'est pas encore spécifiquement adaptée à la transformation industrielle.

Dans ce secteur, l'élargissement de la Communauté ne manquera pas de poser d'importants problèmes en raison des différences entre les coûts de production et de transformation dans les différents pays. Par ailleurs, les pays européens ne semblent pas disposer d'une avance technologique suffisante pour envisager l'avenir avec sérénité.

III — LES FIRMES MULTINATIONALES EN MEDITERRANEE

Les multinationales agro-industrielles sont relativement peu actives dans les pays méditerranéens. On constate en effet, au niveau mondial, une prépondérance des implantations dans la Communauté Européenne (plus de 30 % des 2.000 filiales ou participations dénombrées au niveau des 100 premières firmes mondiales), en Amérique Latine (20 %) et en Amérique du Nord (10 %). La zone euro-méditerranéenne telle qu'elle a été définie par M. ALLAYA rassemble 345 implantations. On constate à ce niveau une très grande hétérogénéité entre la façade Nord (France, Italie, Grèce, Portugal), qui regroupe 90 % des implantations, et la façade Sud. On peut dire qu'il y a une forte corrélation entre le niveau du PNB/tête et la densité des investissements des multinationales agro-alimentaires : 131 implantations en France, 78 en Espagne, 67 en Italie, 18 au Portugal et 16 en Grèce.

Au niveau sectoriel, on retrouve la conséquence de la stratégie géographique : les activités les plus nombreuses concernent les produits sophistiqués à haut prix (sauces, préparation à base de céréales, surgelés, baby foods...), dont la consommation connaît un taux de croissance élevé dans les pays à fort pouvoir d'achat.

Du point de vue de la « nationalité » des firmes multinationales, on constate une prédominance des sociétés américaines (FMA) [41 % des implantations], et britanniques (29 %).

Pour l'avenir, on peut faire trois hypothèses :

- dans le Nord, accroissement des investissements pour les produits très élaborés ;

- dans la périphérie de la Communauté et au Maroc : développement dans le secteur de la transformation des fruits et légumes pour lesquels ces pays bénéficient d'avantages agro-climatiques et économiques, par rapport au Nord ;

- enfin dans les pays sud-méditerranéens moins développés, implantations dans les secteurs importants pour l'amélioration de la ration alimentaire : essentiellement protéines animales. Dans ce cas, la formule de transfert de technologie et de savoir-faire (sous la forme de franchising par exemple) semble la plus probable.

L'examen de la stratégie des FMA a conduit le groupe à considérer comme indispensable la prise en compte de la politique américaine pour une meilleure analyse des rapports euro-méditerranéens. Au niveau des multinationales, un rééquilibrage des forces apparaît nécessaire face à l'hégémonie des firmes d'origine nord-américaine.

En conclusion, certains participants ont fait remarquer que l'élargissement de la Communauté devrait s'envisager dans une optique dynamique et globale : dynamique pour dépasser des difficultés conjoncturelles ; globale pour dépasser des considérations nécessairement contradictoires apparaissant dans une approche par produit. Ainsi, par delà la conjoncture et les spécificités, le bilan de l'élargissement devrait être positif pour l'ensemble des douze pays.

GRAISSES ET HUILES VÉGÉTALES

C. SCHIFANI

Istituto di Economia e agraria, Palermo

L'approvisionnement extérieur en graisses et huiles végétales de la Communauté est quantitativement considérable pour les matières premières à transformer comme pour les produits déjà transformés. Le degré d'auto-approvisionnement de la CEE varie entre 20 et 24 %.

Pour l'Italie la production intérieure d'oléagineux contribue dans une mesure très modeste aux besoins en huiles et graisses végétales. La seule culture qui ait pris quelque importance est le tournesol, cultivé en 1975 sur 25.431 ha, tandis que d'autres huiles provenant de matières premières indigènes sont extraites du germe de maïs et des pépins de raisin.

Au total (1975) sur 3,3 mio qx d'huiles de graines, 21 % proviennent de matières premières indigènes et 79 % de graines et fruits importés. Les graines de soja (USA et Brésil) d'arachide et de sésame sont importées en grande quantité. Les huiles alimentaires importées extraites de graines et fruits oléagineux (à l'exception

des huiles d'olive étudiées ci-après) sont essentiellement les huiles de soja, de colza (provenant en partie de la CEE), d'arachide, de palme ou palmiste et de coprah (provenant entre autres, des pays africains, des pays du Pacifique et des Caraïbes, signataire des accords de Lomé).

L'offre d'huiles de graines provenant de matières premières (en milliers de tonnes) est la suivante :

	1974	1975
— indigènes	67,6	71,5
— importées	301,2	261,3
Importations nettes	267,9	219,9
Total de l'offre	636,7	552,7
dont : usages alimentaires.	604,4	528,0
autres usages	32,3	24,7

En Italie les besoins en huiles végétales sont couverts essentiellement par l'huile d'olive.